

« Nous n'avons aucun mandat en termes de contrôles de sécurité »

Fabrice Leggeri, patron de Frontex, l'agence européenne de surveillance aux frontières plus, pour que ce règlement européen puisse être adopté. Ensuite, il serait logique que ces contrôles de sécurité soient effectués au moment de l'entrée gistrément des migrants. Il y aurait ainsi « un paquet global », mêlant l'administratif et le sécuritaire. Mais le préalable, c'est que l'information soit partagée entre tous les acteurs concernés pour que l'on n'en reste pas uniquement à un cadre juridique théorique.

N'est-il pas illusoire de croire à l'étanchéité des frontières ?
Vous trouverez toujours des gens qui essaieront de passer ces frontières

ment est nécessaire pour deux raisons, d'abord afin d'éviter sur place une gestion chaotique de ces migrants, ensuite car c'est la base d'une répartition ultérieure de ces réfugiés au sein de l'Union européenne, décidée après l'été 2015.

Comment imaginer que la Grèce puisse contrôler seule le profil des 620 000 migrants passés par son sol depuis janvier ?
En l'état du droit actuel, l'Union européenne devait partir du principe implicite que les pays jouaient leur rôle dans ce domaine. Peut-être cette supposition a-t-elle été un peu optimiste, quand on constate que récemment, jusqu'à 15 000 personnes sont arrivées en une seule journée sur le sol grec. Frontex avait souligné ce problème avant les attentats de Paris tentants de Paris ment non public adressé à tous les Etats membres de l'UE et de l'espace Schengen.

Comment compléter ces lacunes ?
Vendredi, le conseil Justice et Affaires intérieures, composé des ministres de la Justice et de l'Intérieur de tous les Etats membres de l'UE, s'est prononcé pour que Frontex contribue aux frontières extérieures, à la lutte contre le crime organisé et le terrorisme. C'est positif. Nous aurons donc bientôt un cadre juridique pour consulter ces bases. Je pense par exemple aux fichiers d'information dits Schengen mais aussi aux bases de données d'Europol ou encore au fichier des documents de voyage volés ou perdus.

Dans quel délai ?
Il faudra au mieux un an, peut-être

Deux des kamikazes qui se sont fait exploser au Stade de France sont passés par la Grèce via le flux de migrants. Frontex a-t-elle failli dans ses missions ?
FABRICE LEGGERI. Frontex n'est en rien responsable de cette situation, car nous n'avons aucun mandat en termes de contrôles de sécurité. Ce type de missions reste du ressort des Etats membres de l'Union. Il y a quelques années, le Parlement européen avait refusé que nous puissions les mettre en œuvre. C'est une question sensible, et les par-

lementaires n'avaient pas soutenu la demande de Frontex. Nous avons des données personnelles, dont celles des différents services de police ou de renseignement des Etats. Nous payons aujourd'hui d'une certaine manière le manque de confiance, durant la décennie écoulée, de ces mêmes Etats et des députés européens dans les agences européennes.

Quel est le rôle des agents de Frontex présents en Grèce ?
Aider à la surveillance des frontières, à la détection des franchissements irréguliers et à la gestion du flux migratoire, notamment via l'enregistrement des migrants dans le fichier Europol. Un « screening » est fait, afin d'identifier leur nationalité, ainsi qu'une prise de photo et des empreintes digitales. Ce type d'enregistre-

ment est nécessaire pour deux raisons, d'abord afin d'éviter sur place une gestion chaotique de ces migrants, ensuite car c'est la base d'une répartition ultérieure de ces réfugiés au sein de l'Union européenne, décidée après l'été 2015.

plus, pour que ce règlement européen puisse être adopté. Ensuite, il serait logique que ces contrôles de sécurité soient effectués au moment de l'entrée gistrément des migrants. Il y aurait ainsi « un paquet global », mêlant l'administratif et le sécuritaire. Mais le préalable, c'est que l'information soit partagée entre tous les acteurs concernés pour que l'on n'en reste pas uniquement à un cadre juridique théorique.

N'est-il pas illusoire de croire à l'étanchéité des frontières ?
Vous trouverez toujours des gens qui essaieront de passer ces frontières

ment est nécessaire pour deux raisons, d'abord afin d'éviter sur place une gestion chaotique de ces migrants, ensuite car c'est la base d'une répartition ultérieure de ces réfugiés au sein de l'Union européenne, décidée après l'été 2015.

Comment imaginer que la Grèce puisse contrôler seule le profil des 620 000 migrants passés par son sol depuis janvier ?
En l'état du droit actuel, l'Union européenne devait partir du principe implicite que les pays jouaient leur rôle dans ce domaine. Peut-être cette supposition a-t-elle été un peu optimiste, quand on constate que récemment, jusqu'à 15 000 personnes sont arrivées en une seule journée sur le sol grec. Frontex avait souligné ce problème avant les attentats de Paris tentants de Paris ment non public adressé à tous les Etats membres de l'UE et de l'espace Schengen.

Comment compléter ces lacunes ?
Vendredi, le conseil Justice et Affaires intérieures, composé des ministres de la Justice et de l'Intérieur de tous les Etats membres de l'UE, s'est prononcé pour que Frontex contribue aux frontières extérieures, à la lutte contre le crime organisé et le terrorisme. C'est positif. Nous aurons donc bientôt un cadre juridique pour consulter ces bases. Je pense par exemple aux fichiers d'information dits Schengen mais aussi aux bases de données d'Europol ou encore au fichier des documents de voyage volés ou perdus.

Dans quel délai ?
Il faudra au mieux un an, peut-être

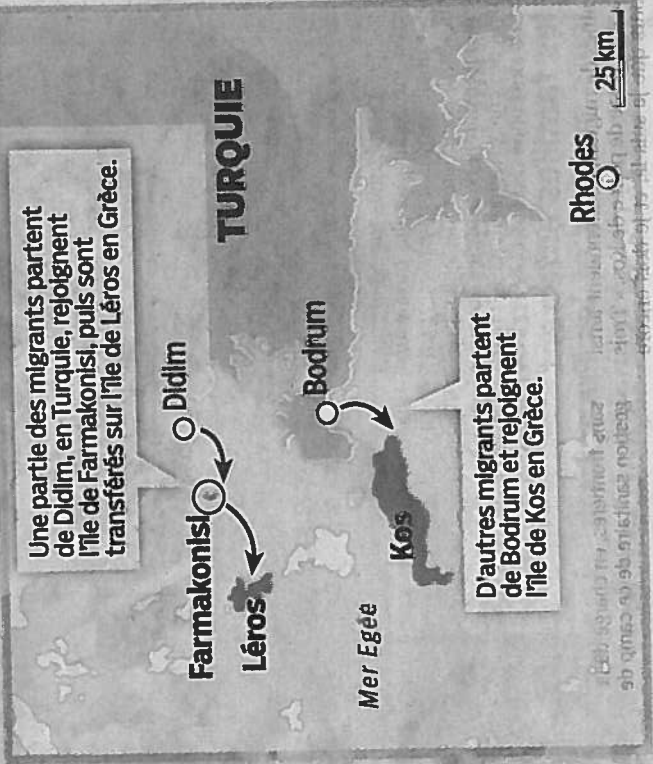
Deux des kamikazes qui se sont fait exploser au Stade de France sont passés par la Grèce via le flux de migrants. Frontex a-t-elle failli dans ses missions ?
FABRICE LEGGERI. Frontex n'est en rien responsable de cette situation, car nous n'avons aucun mandat en termes de contrôles de sécurité. Ce type de missions reste du ressort des Etats membres de l'Union. Il y a quelques années, le Parlement européen avait refusé que nous puissions les mettre en œuvre. C'est une question sensible, et les par-

lementaires n'avaient pas soutenu la demande de Frontex. Nous avons des données personnelles, dont celles des différents services de police ou de renseignement des Etats. Nous payons aujourd'hui d'une certaine manière le manque de confiance, durant la décennie écoulée, de ces mêmes Etats et des députés européens dans les agences européennes.

Quel est le rôle des agents de Frontex présents en Grèce ?
Aider à la surveillance des frontières, à la détection des franchissements irréguliers et à la gestion du flux migratoire, notamment via l'enregistrement des migrants dans le fichier Europol. Un « screening » est fait, afin d'identifier leur nationalité, ainsi qu'une prise de photo et des empreintes digitales. Ce type d'enregistre-



Fabrice Leggeri (LP/Philippe de Poupliquet)



La route des migrants vers la Grèce
620 000 arrivées depuis le 1er janvier, dont :
● 368 959 Syriens
● 129 854 Afghans
● 40 546 Iraquiens



le Parisien, "Frontières : la faille de l'Europe" 24 novembre 2015 -